

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 952 465,197 TND, un actif net de 12 916 666,950 TND et un bénéfice net trimestriel de 152 547,237 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 30 Juin 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 800 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie. AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1er novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 30 Juin 2022, ce risque est couvert à hauteur de 53 041,096TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 5,57% de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode

adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le commissaire aux Comptes
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-22	30-juin-21	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	7 414 153,648	3 455 117,258	8 678 906,052
Obligations de sociétés		2 643 841,041	807 665,047	2 631 492,513
Emprunts d'Etat		4 051 412,607	2 403 032,211	5 383 864,139
Titres des Organismes de Placement Collectif		718 900,000	244 420,000	663 549,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 781 849,051	3 708 834,076	4 589 441,135
Placements monétaires		3 134 586,927	1 597 123,351	3 943 677,112
Disponibilités		1 647 262,124	2 111 710,725	645 764,023
Créances d'exploitation	3.5	756 462,498	9 310,991	830 268,081
Total Actif		12 952 465,197	7 173 262,325	14 098 615,268
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	22 272,312	12 472,858	28 077,341
Autres crédeurs divers	3.7	13 525,935	12 227,928	20 249,100
Total Passif		35 798,247	24 700,786	48 326,441
Actif net		12 916 666,950	7 148 561,539	14 050 288,827
Capital	3.8	12 621 061,713	6 983 227,370	13 431 431,569
Sommes distribuables	3.11	295 605,237	165 334,169	618 857,258
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,699	44,460	85,485
Sommes distribuables de la période		295 530,538	165 289,709	618 771,773
Actif net		12 916 666,950	7 148 561,539	14 050 288,827
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 952 465,197	7 173 262,325	14 098 615,268

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	Période du 1er Avril au 30 Juin 2022	Période du 1er janvier au 30 Juin 2022	Période du 1er Avril au 30 Juin 2021	Période du 1er janvier au 30 Juin 2021	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	117 401,501	254 366,348	63 430,651	111 424,805	335 803,495
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		78 375,942	158 021,131	30 857,739	46 635,933	185 917,000
Revenus des emprunts d'Etat		39 025,559	96 345,217	32 572,912	64 788,872	149 886,495
Revenus des placements monétaires	3.4	70 146,313	146 639,940	36 244,864	93 953,138	240 239,058
Revenus des billets de trésorerie		59 120,176	117 780,832	17 564,343	49 711,157	93 858,891
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439	8 997,267	16 672,257	60 049,496
Revenus des comptes à vue		8 692,804	23 613,336	14 591,138	27 428,724	86 068,336
Revenus des prises en pensions		2 333,333	2 333,333	(4 907,884)	141,000	262,335
Total des revenus des placements		187 547,814	401 006,288	99 675,515	205 377,943	576 042,553
Charges de gestion des placements	3.9	(22 272,310)	(46 154,858)	(12 472,855)	(25 698,687)	(72 008,379)
Revenus nets des placements		165 275,504	354 851,430	87 202,660	179 679,256	504 034,174
Autres charges	3.1 0	(29 684,249)	(58 376,188)	(7 474,039)	(14 334,408)	(44 647,425)
Résultat d'exploitation		135 591,255	296 475,242	79 728,621	165 344,848	459 386,749
Régularisation du résultat d'exploitation		4 401,386	(944,704)	5 228,675	(55,139)	159 385,024
Sommes distribuables de la période		139 992,641	295 530,538	84 957,296	165 289,709	618 771,773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 401,386)	944,704	(5 228,675)	55,139	(159 85,024)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		275 407,461	259 058,328	(2 497,578)	(15 939,241)	(9 932,513)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(258 451,000)	(240 828,579)	1 914,500	13 829,600	17 309,969
Frais de négociation de titres		(0,479)	(0,479)	0,000	0,000	(1 149,104)
Résultat de la période		152 547,237	314 704,512	79 145,543	163 235,207	465 615,101

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Avril au 30 Juin 2022	Période du 1er janvier au 30 Juin 2022	Période du 1er Avril au 30 Juin 2021	Période du 1er janvier au 30 Juin 2021	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
Variation de l'actif net résultant	152 547,237	314 704,512	79 145,543	163 235,207	465 615,101
des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	135 591,255	296 475,242	79 728,621	165 344,848	459 386,749
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	275 407,461	259 058,328	(2 497,578)	(15 939,241)	(9 932,513)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(258 451,000)	(240 828,579)	1 914,500	13 829,600	17 309,969
Frais de négociation de titres	(0,479)	(0,479)	0,000	0,000	(1 149,104)
Distributions de dividendes	(618 799,974)	(618 799,974)	(418 290,420)	(418 290,420)	(418 290,420)
Transaction sur capital	(75 884,624)	(829 526,415)	256 038,019	(164 442,519)	6 434 904,875
Souscription	20 136 269,775	30 262 933,031	2 067 054,432	3 013 902,956	27 328 568,628
Capital	20 512 300,000	30 279 400,000	2 114 000,000	3 017 100,000	26 932 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(317 964,157)	(471 178,810)	(34 238,644)	(48 735,402)	(440 375,427)
Régularisation des sommes distribuables	(58 066,068)	454 711,841	(12 706,924)	45 538,358	836 544,055
Rachat	20 212 154,399	31 092 459,446	1 811 016,413	3 178 345,475	20 893 663,753
Capital	20 626 800,000	31 120 600,000	1 882 400,000	3 184 200,000	20 550 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(319 207,917)	(483 779,684)	(30 483,553)	(51 439,244)	(333 945,475)
Régularisation des sommes distribuables	(95 437,684)	455 639,130	(40 900,034)	45 584,719	677 109,228
Variation de l'actif net	(542 137,361)	(1 133 621,877)	(83 106,858)	(419 497,732)	6 482 229,556
Actif net					
En début de période	13 458 804,311	14 050 288,827	7 231 668,397	7 568 059,271	7 568 059,271
En fin de période	12 916 666,950	12 916 666,950	7 148 561,539	7 148 561,539	14 050 288,827
Nombre d'actions					
En début de période	129 208	136 475	68 699	72 656	72 656
En fin de période	128 063	128 063	70 985	70 985	136 475
Valeur liquidative	100,861	100,861	100,705	100,705	102,951
Taux de rendement de la période	1,183%	2,373%	1,093%	2,207%	4,364%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 Juin 2022

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2022	% actif
-				
<u>Titres OPCVM</u>	5 600	715 574,500	718 900,000	5,550%
FCP WAFA CAPITALISATION	5 600	715 574,500	718 900,000	5,550%
-				
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 533 780,400	2 643 841,041	20,412%
-				
AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	514 112,000	3,969%
ATL 2019-1	6 000	360 000,000	378 945,600	2,926%
BH 2009-B	4 000	92 000,000	93 945,600	0,725%
BH SUB 2021-2 C	11 000	1 100 000,000	1 155 730,400	8,923%
BTE 2010-B	6 000	270 000,000	279 936,000	2,161%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	104 335,200	0,806%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	111 780,400	116 836,241	0,902%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 923 740,000	4 051 412,607	31,279%
<u>Obligations de l'Etat</u>		2 300 095,000	2 380 045,937	18,375%
EMPRUNT ETAT 2014	46	1 095,000	1 132,990	0,009%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	214 080,000	1,653%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	529 800,000	4,090%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	522 042,800	4,030%
EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	611 306,147	4,720%
EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	501 684,000	3,873%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 623 645,000	1 671 366,670	12,904%
BTA 7,2% FEVRIER 2027	585	538 100,000	559 587,474	4,320%
BTA 7,2% MAI 2027	1 185	1 085 545,000	1 111 779,196	8,584%
TOTAL		7 173 094,900	7 414 153,648	57,241%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 254 366,348 DT pour la période du 01/01 au 30/06/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2022	Période du 1er janvier au 30 juin 2022	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	117 401,501	254 366,348	63 430,651	111 424,805	335 803,495
Revenus des obligations de sociétés	<u>78 375,942</u>	<u>158 021,131</u>	<u>30 857,739</u>	<u>46 635,933</u>	<u>185 917,000</u>
- intérêts	78 375,942	158 021,131	30 857,739	46 635,933	185 917,000
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>39 025,559</u>	<u>96 345,217</u>	<u>32 572,912</u>	<u>64 788,872</u>	<u>149 886,495</u>
- intérêts	39 025,559	96 345,217	32 572,912	64 788,872	149 886,495
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	117 401,501	254 366,348	63 430,651	111 424,805	335 803,495

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 4 781 849,051 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		3 036 492,913	3 134 586,927	24,201%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	1	391 435,523	397 477,815	3,069%
ELECTROSTAR 90J 28/04/2022	1	391 435,523	397 477,815	3,069%
Emetteur STIP				
Billets de trésorerie	2	1 213 126,923	1 269 945,236	9,805%
BT STIP 350J 03/11/2021	1	919 550,281	972 843,151	7,511%
STIP 90J 12/05/2022	1	293 576,642	297 102,085	2,294%
Emetteur PROMOTEX				
Billets de trésorerie	1	931 930,467	964 830,543	7,449%
BT PROMOTEX 360J 31/12/2021	1	931 930,467	964 830,543	7,449%
Créances sur opérations de pensions livrées		500 000,000	502 333,333	3,878%
Pension livrée ATB au 30/06/2022 à 7,25% pour 34 jours : 493 BTA 6% Octobre 2023		500 000,000	502 333,333	3,878%
Disponibilités		1 647 262,124	1 647 262,124	12,718%
Dépôts à vue		1 647 262,124	1 647 262,124	12,718%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		4 683 755,037	4 781 849,051	36,918%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 à 146 639,940 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2022	Période du 1er janvier au 30 juin 2022	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	59 120,176	117 780,832	17 564,343	49 711,157	93 858,891
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439	8 997,267	16 672,257	60 049,496
Intérêts des comptes courants	8 692,804	23 613,336	14 591,138	27 428,724	86 068,336
Revenus des prises en pensions	2 333,333	2 333,333	-4 907,884	141,000	262,335
TOTAL	70 146,313	146 639,940	36 244,864	93 953,138	240 239,058

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 756 462,498TND au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	303,594	10,991	17 887,944
Agios créditeurs à recevoir	9 200,000	9 300,000	25 750,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL"	800 000,000	0,000	800 000,000
Provision Pour dépréciation BT loukil *	-53 041,096	0,000	- 13 369,863
TOTAL	756 462,498	9 310,991	830 268,081

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.03.2022 à 800 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.,*

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 22 272,312TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Rémunération Distributeurs	7 954,401	4 454,593	10 027,625
Rémunération Gestionnaire	9 545,274	5 345,505	12 033,144
Rémunération Dépositaire	4 772,637	2 672,760	6 016,572
TOTAL	22 272,312	12 472,858	28 077,341

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 13 525,935 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	1 083,952	593,415	1 291,542
Provision jeton de présence	5 950,842	5 950,737	12 000,105
Honoraires commissaire aux comptes	3 967,158	3 223,248	6 762,960
TCL	123,983	60,528	194,493
Impôt à payer	2 400,000	2 400,000	0.000
TOTAL	13 525,935	12 227,928	20 249,100

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2022</u>	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Nombre de titres	136 475
Nombre d'actionnaires	252
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	30 279 400,000
Nombre de titres émis	302 794
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	31 120 600,000
Nombre de titres rachetés	311 206
<u>Capital au 30/06/2022</u>	
Montant (en nominal)	12 806 300,000
Sommes non distribuables	-185 238,287
Montant du capital au 30/06/2022	12 621 061,713
<u>Nombre de titres</u>	128 063
Nombre d'actionnaires	200

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2022 :

Désignation	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/21
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-11 641,621	-5 055,000	6 171,121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	270 699,949	-10 884,241	-16 103,634
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	17 716,421	13 785,600	17 227,579
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-258 545,000	44,000	82,390
Frais négociation de titres	-0,479	0,000	-1 149,104
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	18 229,270	-2 109,641	6 228,352
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-216 068,431	-115 866,831	-115 866,831
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-471 178,810	-48 735,402	-440 375,427
Régularisations sommes non distribuables rachats	483 779,684	51 439,244	333 945,475
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-185 238,287	-115 272,630	-216 068,431

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 à 46 154,858 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2022	Période du 1er janvier au 30 juin 2022	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	7 954,399	16 483,882	4 454,590	9 178,099	25 717,276
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 545,274	19 780,647	5 345,505	11 013,719	30 860,729
Rémunération dépositaire (TSB)	4 772,637	9 890,329	2 672,760	5 506,869	15 430,374
TOTAL	22 272,310	46 154,858	12 472,855	25 698,687	72 008,379

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 à 58 376,188 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2022	Période du 1er janvier au 30 juin 2022	Période du 1er Avril au 30 juin 2021	Période du 1er janvier au 30 juin 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Rémunération commissaire aux comptes	3 190,052	5 162,672	2 500,622	4 103,342	7 643,054
Redevance CMF	3 181,688	6 593,408	1 781,794	3 671,153	10 286,672
Jetons de présence	2 991,807	5 950,737	2 991,807	5 950,737	12 000,105
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	375,496	798,138	199,816	409,176	1 147,731
Dotations aux amortissement et provisions	19 945,206	39 671,233	0,000	0,000	13 369,863
TOTAL	29 684,249	58 376,188	7 474,039	14 334,408	44 647,425

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2022 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	57,284	73,992	-56,577	74,699
Exercice n	296 475,242	454 637,849	-455 582,553	295 530,538
Sommes Distribuables				295 605,237

Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 JUIN 2022, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.